

## **Dispositif de Solidarité Territoriale**

### **Livret à destination des médecins volontaires pour des consultations solidaires à BRENNILIS (29)**

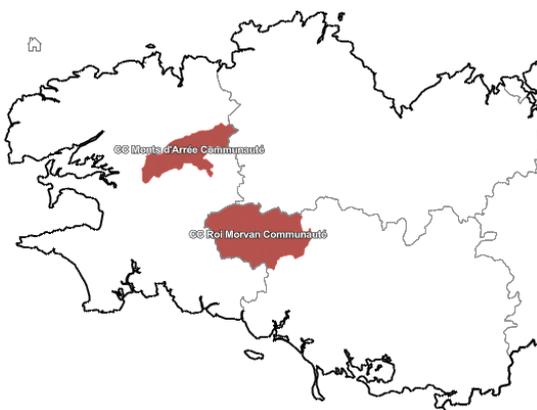
Ce livret d'accueil vous est transmis afin de faciliter votre venue. Il rappelle les grands principes du dispositif de solidarité territoriale et décrit les caractéristiques et modalités d'accès au lieu de consultation solidaire où vous souhaitez intervenir.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter : **ars-dd29-guichetuniques@ars.sante.fr**

Issu du Pacte de lutte contre les déserts médicaux, le dispositif de solidarité territoriale a été lancé le **1<sup>er</sup> septembre 2025**, sous l'appellation « **Un médecin près de chez vous** ».

En tant que médecin volontaire, ce dispositif vous permet de consacrer jusqu'à deux journées par mois à des consultations dans des territoires où l'offre médicale est fragile. Cette activité peut être régulière ou occasionnelle.

**En Bretagne, deux intercommunalités sont identifiées comme prioritaires :**



Les lieux identifiés et aménagés pour vous accueillir se situent sur les communes suivantes :

**GOURIN, dans le Morbihan**

**BRENNILIS, dans le Finistère**

#### **◆ Rémunération**

**Une indemnité de 200 € par journée de mission** est versée pour compenser les frais liés à votre intervention. Dans le cas de demi-journées d'intervention, l'indemnité est fixée à 100 €.

Cette indemnité s'ajoute aux honoraires habituels perçus lors des consultations, sans les remplacer. Afin de percevoir l'indemnité, vous devrez transmettre un bordereau à votre caisse primaire d'assurance

maladie attestant du nombre de journées (ou demi-journées) de consultations solidaires effectuées dans le mois. Les consultations doivent être facturées à tarif opposable (sans dépassement d'honoraire).

#### ◆ Modalités d'inscription à la solidarité territoriale et gestion de l'agenda

La cartographie des lieux de consultation solidaire est disponible en ligne : « [Un médecin près de chez vous : lieux d'accueil | Santé.fr](#) ».

Pour vous porter volontaire et indiquer vos disponibilités, vous devez **compléter un formulaire sur la plateforme en ligne** : [Démarches simplifiées](#).

A l'occasion de votre inscription sur la plateforme en ligne précitée,  **votre CDOM de rattachement est automatiquement notifié de votre demande d'activité dans un lieu secondaire**. Après les vérifications d'usage, il vous fournira, sans démarche complémentaire de votre part, **une autorisation d'activité** pour la mission de solidarité territoriale.

#### ◆ Facturation

Afin de permettre la télétransmission à l'Assurance Maladie des informations relatives aux consultations que vous assurez sur le lieu de solidarité, **il est nécessaire que vous disposiez d'une 2<sup>e</sup> carte CPS**.

À la suite de votre inscription sur la plateforme en ligne précitée, une nouvelle carte CPS intégrant votre activité courante et votre activité de consultations solidaires vous sera adressée dans un délai de 2 à 3 semaines. Cette carte vous permettra d'effectuer des télétransmissions sécurisées vers la CPAM si l'équipement disponible au sein du lieu de consultation solidaire le permet (SESAM-Vitale). Toutefois, dans l'attente de la réception de cette nouvelle carte CPS, à titre transitoire, et en tant que médecin libéral conventionné, vous pouvez dès à présent participer à la mission de solidarité territoriale dans un lieu d'accueil solidaire dès lors que vous utilisez soit vos propres feuilles de soins et formulaires, soit votre propre équipement et logiciel de facturation SESAM-Vitale avec votre carte CPS actuelle (il faudra toutefois prévenir votre caisse de rattachement ainsi que votre CDOM en amont de ces consultations).

#### ◆ Remplacement au sein de votre cabinet pendant les journées de solidarité

Dans le cadre des consultations solidaires, **vous pouvez vous faire remplacer dans votre cabinet principal**. Le remplaçant prendra alors le relai avec votre patientèle durant vos journées de solidarité, sous réserve d'avoir établi un contrat de remplacement et d'avoir réalisé toutes les démarches auprès du conseil de l'Ordre.

Dans l'attente de la réception de votre nouvelle carte CPS, si vous participez à des consultations solidaires avec votre propre équipement et logiciel de facturation SESAM-Vitale et avec votre carte CPS actuelle, alors votre remplaçant devra recourir à des **feuilles de soins "papier"**.

Le dispositif ne prévoit pas de mise en relation avec un remplaçant pour le cabinet principal.

#### ◆ Modification ou souscription à une assurance responsabilité civile professionnelle (RCP)

Si vous êtes médecin libéral, remplaçant ou en cumul emploi-retraite, pensez à modifier votre assurance responsabilité civile professionnelle pour inclure le lieu solidaire. Si vous êtes retraité hors cumul ou salarié, vous devez souscrire à une assurance RCP.

#### ◆ Information à la caisse de retraite (pour les médecins retraités)

Si vous reprenez une activité via le dispositif, **informez votre caisse de retraite** dans un délai d'un mois afin de vous réaffilier aux régimes de sécurité sociale. Envoyez votre avis d'imposition avant le 31 décembre de l'année de reprise d'activité.

## Lieu de consultation solidaire sur la commune de BRENNILIS

### ◆ La commune de BRENNILIS

La commune de BRENNILIS est située dans les Monts d'Arrée, en centre Finistère.

Elle se trouve à 20 kms de CHÂTEAUNEUF DU FAOU, 27 kms de MORLAIX, 27,5 kms de CARHAIXPLOUGUER et 57 kms de BREST, à proximité de la RD 764 (axe LORIENT-ROSCOFF).

Elle s'inscrit dans :

- l'arrondissement dont CHÂTEAULIN est la sous-préfecture ;
- le canton de Carhaix-Plouguer composé de 23 communes ;
- la Communauté de Communes MONTS D'ARREE COMMUNAUTE, qui rassemble 12 communes : BERRIEN, BOLAZEC, BOTMEUR, BRASPART, BRENNILIS, HUELGOAT, LA FEUILLEE, LOPEREC, LOQUEFFRET, PLOUYE, SAINT-RIVOAL, SCRIGNAC.
- le Parc Naturel Régional d'Armorique, espace naturel protégé

### ◆ Lieu de consultation solidaire

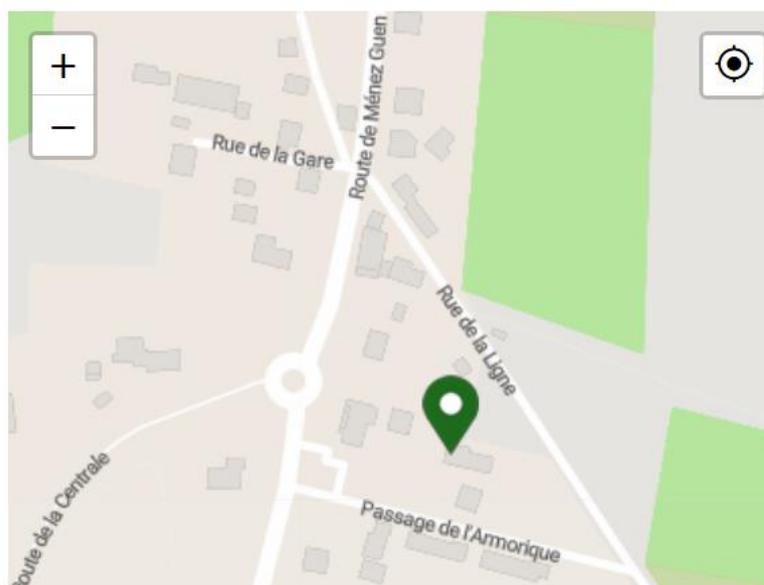
Le Centre de santé de Brennilis est situé au cœur du bourg communal, au :

3 PASSAGE DE L'ARMORIQUE 29690 BRENNILIS

Il dispose d'un grand parking commun avec le cabinet infirmier mitoyen (4 IDE)



## Localisation



[Centre de santé Al'Heol de Brennilis - Ouverture le 6 octobre | Santé.fr](#)

### ◆ Restauration et hébergement

Une supérette située en proximité du centre de santé permet une restauration rapide.

L'auberge Le Youdig, située à 1,5 km, propose une cuisine de terroir, ainsi que des possibilités d'hébergement en gîtes et chambres d'hôtes (sur commande).

A titre de dépannage, une solution d'hébergement est envisageable en prenant contact avec la Mairie.



### ◆ Le centre de santé de BRENNILIS

#### Présentation du centre de santé

Le centre est situé en rez-de-chaussée et accessible aux personnes à mobilité réduite, sur une surface de 128 m<sup>2</sup>.

### Le local comprend :

- un hall d'entrée,
- 2 cabinets,
- une salle de soins attenante à l'un des cabinets,
- une salle d'attente avec toilettes pour les patients du centre de santé, accessible aux personnes à mobilité réduite,
- une salle de pause/de réunion
- des toilettes pour les salariés
- un local de stockage,
- un vestiaire,



### Fonctionnement du centre

Le centre de santé n'est pas en fonctionnement courant actuellement. Il est spécifiquement mis à disposition pour la réalisation des missions de solidarité territoriale.

**Le centre sera ouvert entre 9h et 18h, du lundi au vendredi**, en fonction des plages de consultations médicales. Le bâtiment sera ouvert par la mairie.

**En fin de mission, les clefs devront être remises par vos soins dans la boîte aux lettres de la mairie.**

En cas d'urgence ou de difficulté d'accès au lieu de consultation, vous pouvez contacter :

- la mairie ( tél 02 98 99 61 07)
- l'association Alv Heol, gestionnaire du centre de santé (madame Julie Cottereau, Responsable de la coordination des centres de santé Alv Heol, au 06 21 69 11 65)

### **Accueil des patients**

La signalétique sur site guide facilement les patients vers la salle d'attente.

### **◆ Autre offre de soins à proximité**

Brennilis se situe sur **le territoire de vie santé d'Huelgoat** qui compte :

- un cabinet de 4 infirmières
- un EHPAD Mont Leroux à Huelgoat (164 places hébergement permanent, 5 places hébergement temporaire)
- Un service SSIAD et SAD, ainsi qu'une ESA (équipe spécialisée Alzheimer) gérés par l'ADS des Montagnes noires
- Un Centre Médico Psychologique à Huelgoat (dépendant du CH Pays de Morlaix), ouvert du lundi au vendredi

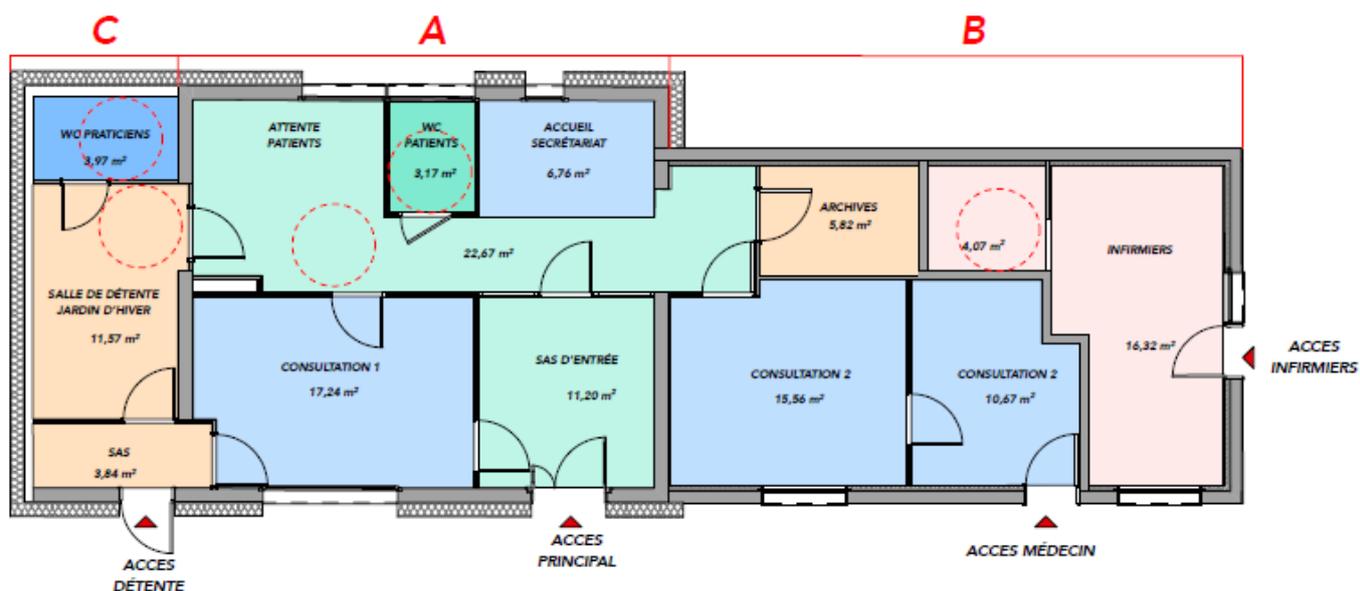
Il est desservi par deux centres hospitaliers :

- CH du pays de Morlaix (11 minutes en voiture)
- CHRU de Brest-Carhaix (22 minutes du CH Carhaix)

Ainsi que par le DAC, dispositif d'appui à la coordination des parcours de santé complexe :

- AS COB (Appui santé COB)

#### ◆ Votre accès au bureau de consultation



Seule l'entrée principale est fermée à clefs. Les cabinets médicaux et locaux internes ne disposent pas de système de verrouillage.

#### ◆ Les équipements médicaux auxquels vous avez accès

Sur site, les équipements médicaux suivants sont disponibles :

- Stéthoscope, otoscope, thermomètre, tensiomètre, oxymètre, dermatoscope
- Toise, pèse-bébé, pèse-personne
- Negatoscope
- ECG
- Défibrillateur automatique
- Doppler fœtal
- Aspirateur mucosités

#### ◆ Les équipements administratifs

Sur site, les équipements administratifs suivants sont disponibles : PC, imprimante, lecteur carte vitale, (terminal bancaire : en cours)

#### ◆ Votre accès au secrétariat médical

Une ressource secrétariat sera identifiée, elle sera dimensionnée en fonction des consultations déployées.

#### ◆ Logiciel métier

Le centre de santé n'est pas équipé en logiciel actuellement ; mais une connexion internet est disponible et un PC est mis à disposition. Le centre est en cours d'équipement d'un terminal de paiement.

Dans tous les cas, et surtout si vous utilisez votre propre ordinateur et/ou logiciel, vous êtes invités à rendre disponible les informations utiles sur Mon Espace Santé. Les informations relatives à la consultation pourront ainsi être disponibles par les autres praticiens, permettant d'assurer la continuité des soins.